

Affaires Juridiques
Réf : JAC

OBJET : GESTION ET TRANSMISSION DE DONNEES CAF- DELEGATION DE SIGNATURE A DES FONCTIONNAIRES.

LE MAIRE DE SANNOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-19,
VU la délibération N°2018/169 portant convention d'accès à l'espace sécurisé de la CAF,

CONSIDERANT la demande des services de la CAF qui dans le cadre d'un déploiement de la signature électronique recense les personnes habilitées à signer.

CONSIDERANT que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire de donner délégation de signature électronique en matière de gestion et de transmission de données d'activités et financières pour la CAF.

ARRETE :

Article Premier : Il est donné successivement délégation de signature électronique des actes en matière de gestion et de transmission de données pour la CAF :

- A Monsieur **Marc BARRAS**, responsable du service Jeunesse
- A Madame **Julia MOURGUES**, responsable adjointe du service Jeunesse

Article 2 : Le Directeur Général des services de la ville de Sannois est chargé de l'exécution du présent arrêté dont :

- notification sera faite aux fonctionnaires susnommés.
- ampliation adressée à :
 - Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Argenteuil
 - Madame le comptable public du service gestionnaire d'Ermont,

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Sannois, le 1^{er} octobre 2026

Nicolas PONCHEL

Maire de Sannois
Vice-président de la
Communauté d'agglomération Val Parisis

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales

A.R. du 1. 6. 10. 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 1026...1001... - Arr 2026 - 93 AR

Publié le 1. 6. 10. 2026

